

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OULESSADRAM
 DE - -
 UNITE
 Brigade de
 CODE UNITE PROCES-VERBAL N° / 197
 03313 1029 / 1983

PROCÈS - VERBAL
 DE
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 83 306897
 N° PIÈCE N° FEUILLET
 01 01 / 04

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE
 " **C B J E T S V O L A N T N O N I D E N T I F I É** " ayant survolé la région à l'intérieur de notre circonscription.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) V M : M.d.L. Chef, Officier de Police Judiciaire,
O C : Gendarme, Agent de Police Judiciaire,
 VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
 CE JOUR, le 17 Novembre 1983, vers 18 Heures 40, le Gendarme de Permanence de notre Brigade est prévenu par un automobiliste de passage, résident à , que circulant sur le CD. , entre et , il a vu dans le ciel un "Objet Volant Non identifié".

- Il est demandé à toutes les patrouilles se trouvant sur notre Circonscription de rejoindre la Brigade, afin que des directives adéquates leur soient données.
- Dans le même temps, d'autres Brigades rendent-compte de faits similaires à notre Commandant de Compagnie Adjoint.
- De suite, plusieurs équipes sont envoyées sur les lieux présumés pendant qu'une autre se dirige sur , afin d'aller chercher le témoin.

- ENQUETE -

- Après avoir effectué des recherches, lesquelles se sont révélées négatives, le témoin est ramené au Bureau de notre Brigade, afin qu'une audition lui soit prise.
 - A cet effet, nous Gendarme O. , entendons :

IDENTITE : N , J ans, Contrôleur en semences, né le à , demeurant à , fils de G et de G R , marié, de nationalité Française, qui nous déclare à 20 Heures 45 :

DECLARATION :
 " Ce soir, le 17 Novembre 1983, à 18 Heures 39 exactement, car je possède une montre à quartz à bord de mon véhicule, circulant sur le CD. à bord de ma voiture CITROEN GS, à la vitesse de 90 Kilomètres par heure environ, dans le sens , ma position se situant à 400 mètres environ du carrefour formé par le CD. précité et le CD. venant de , j'ai remarqué ce qui suit.
 " A ce moment, il faisait nuit, le ciel était dégagé de tout nuage, il n'y avait pas de vent, mais je circulais les vitres fermées car la température extérieure avoisinait les zéro degré.
 " A ce moment, j'ai aperçu assez haut dans le ciel, venant de ma droite dans mon sens de marche, à un endroit que je situe approximativement à l'aplomb de , un objet volant non identifié, de forme circulaire, d'un diamètre d'environ trente centimètres, de couleur jaune orangée, ou plus exactement de couleur fau.
 " Cet objet se dirigeait d'après la carte topographique que vous m'avez présentée. Pour ma part, sa vitesse était de l'ordre de celle d'un hélicoptère. "

DESTINATAIRES
 [] [] []
 01
 1

DATE DE CLOTURE
 LE 20. Décembre 1983

Lt-Colonel Al
 Cdt. le Groupement de Gendarmerie de

Nationale (Bureau Emploi-Renseignements) à
 M. le Procureur de la République
 à
 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.
 de Groupement.

N° 656. 1. 218 | RÉF. C.M. N°31.400 DN/GEND. OB. OM. EMP. SERV. DU 21.07.1971 CLASS: 33.06 | A.O.G. 14-81-4000.000 | ED 3 | O.M.

Après son départ, cet objet n'avait à sa suite aucune traînée lumineuse. De plus, il ne comportait aucune lumière clignotante laissant penser à un aéroscop classique. Le suivant des yeux, je l'ai vu grossir et devenir deux à trois fois plus volumineux d'une couleur bleu violacé vers leur d'un poste à sonner électrique.

Je précise que ce changement de forme et de couleur s'est produit subitement. La lueur en cause avait à sa base une masse sombre. Aucune traînée lumineuse n'existait à ce moment derrière cet objet. La lumière est devenue de plus en plus brillante pour tout à coup sembler exploser. Je m'explique, il m'a semblé que cette masse s'est divisée en de multiples particules rougeâtres et ceci sans aucun bruit perçu pour sa part.

J'évalue approximativement le temps d'observation de cet engin à 5 ou 6 secondes. J'ajoute qu'il m'a semblé qu'au départ, cet objet se situait haut dans le ciel et qu'il piquait vers la terre. Au moment où il est passé de couleur bleue, il devait se situer à une centaine de mètres environ d'altitude.

Pendant toute la durée de son observation, cet engin était de couleur orange et les changements qui ont suivi se sont passés en une fraction de seconde.

J'ai poursuivi sa route tout en ayant le regard sur cette forme, et à l'entrée de [redacted] je me suis arrêté. Je suis descendu de mon véhicule et j'ai remarqué dans le ciel une traînée blanche très longue et très large qui s'est arrêtée à l'endroit précis où la lueur bleue a paru s'éclater et s'éteindre.

À mon avis, cette traînée provenait de l'objet du fait qu'elle suivait sa trajectoire. Je peux vous dire que cette traînée blanche était très dense et j'évalue sa largeur à plus de trente mètres et sa longueur à plusieurs kilomètres.

Je suis venu vous aviser de ces constatations car c'est un phénomène que je n'ai jamais vu et que je ne peux m'expliquer.

La route sur laquelle je circulais n'est pas bordée d'arbres et la visibilité de part et d'autre ne peut pas être meilleure.

Outre ces différentes couleurs, je n'ai rien aperçu d'autre. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

-----Le 17 Novembre 1953, à 21 heures 35.-----

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

-----La personne entendue----- Les signataires-----

[redacted] pendant que nous prenions l'audition de la personne désignée ci-dessus, nous sommes prévenus par téléphone que deux militaires du Dépôt de Munitions de [redacted] avaient été témoins de faits similaires. Nous nous transportons sur les lieux

À cet effet, nous M.A.L. Chef V [redacted], M [redacted], entendons :

IDENTITE : C [redacted] M [redacted] ans, électro-mécanicien né le [redacted] à [redacted], descendant [redacted], [redacted] à [redacted], fils de J [redacted] et de M [redacted], M [redacted], célibataire, appelé sous les drapeaux contingent 83/02 - au Dépôt de Munitions à [redacted], de nationalité française qui nous déclare à 22 heures.

DECLARATION :

""Ce jour, dans la soirée, j'ai été témoin d'un phénomène qui m'a surpris. Je ne peux pas vous dire à quelle heure cela s'est produit mais il commençait à faire nuit noire. Alors que je me trouvais au poste de police du Dépôt de Munitions de [redacted], lequel est sis en bordure du C.D. [redacted], à la sortie Sud de la localité précitée, par la vitre, sur ma droite, j'ai vu une lueur de couleur bleu-vert, de forme circulaire qui se déplaçait sur la gauche. D'après la carte, la lueur se déplaçait Sud-Ouest-Nord-Est, et je la situe au départ à l'aplomb de la commune de [redacted].

""Cette boule pouvait être d'une taille de 10 centimètres environ et, elle a gardé toujours les mêmes proportions tout au long du trajet. Elle m'a semblé tomber du ciel et je l'ai perdue de vue derrière les arbres du "Bois de la Ville", lequel est distant de plus d'un kilomètre de ma position initiale.

""Je précise qu'une traînée relativement courte, de même couleur, suivait la lueur. Le ciel, à ce moment, était totalement dégagé et la visibilité était parfaite. J'ai pu observer ce phénomène durant 2 à 3 secondes car la lueur se déplaçait très vite. J'ai pensé tout de suite à une étoile filante mais, il ne peut s'agir de celle. Malgré tout, la lueur ne peut provenir d'aucun aéronef à ma connaissance.

""Je ne trouve pas d'explication à ceci.

""Dans le poste avec moi, j'ai appelé un camarade pour qu'il regarde ce phénomène et je pense qu'il a eu la même vision que moi.

""Au moment des faits, la température s'élevait à zéro degré à l'extérieur.

""C'est tout ce que je puis vous dire.

-----Le 17 Novembre 1965, à 22 heures 30.-----

""Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

-----la personne entendue-----les enquêteurs.

Poursuivent notre enquête, toujours au Dépôt de Munitions de MARS LA TOUR, nous M.d.L. Chef VIAL, Michel, entendons :

IDENTITE : [redacted], [redacted], [redacted] ans, sans-couverture, né le [redacted] à [redacted], fils de [redacted] et de [redacted], [redacted], célibataire, appelé sous les drapeaux contingent 63/66, de nationalité française, qui nous déclare à 22 heures 30 :

DECLARATION :

""Ce soir, 17 Novembre 1965, j'étais de service de garde au dépôt de Munitions de [redacted] et, j'étais dans une pièce de repos quand un collègue, Monsieur [redacted], m'a appelé. Je suis venu dans la pièce de garde et ce dernier m'a demandé de regarder "le truc" qui passait dans le ciel. ""Il était environ 18 heures 30. Il faisait nuit noire et il n'y avait ni nuage, ni étoile.

""J'ai vu un objet rond, d'une dizaine de centimètres environ de couleur bleu-vert. Cet objet venait de la direction de [redacted] ou de [redacted] et s'est dirigé vers le bois, soit l'axe Sud-Ouest-Nord-Est.

